## réinventons / notre métier

## BULLETIN D'ADHESION ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Je soussigne(e),
Si mineur, Nom du représentant légal,
né(e) le, adhérent(e) du TOAC sous le n°,
déclare : (cochez la case correspondante à votre choix)
Vouloir souscrire une assurance individuelle me garantissant suite à un
accident lors de la pratique d'activités sportives dans le cadre du TOAC selon la
formule : (Merci d'entourer l'option de votre choix)
- <u>Option A</u> : garanties décès (capital de 30 000€) et invalidité permanente
partielle ou totale supérieure ou égale à 10% (à hauteur d'un capital de 30 000€).
Recommandée aux salariés d'Airbus n'ayant pas de licence fédérale
<b>TARIF</b> : 12,00 € Ttc par adhérent
Ou
- <u>Option B</u> : garanties décès (capital de 30 000€), invalidité permanente
partielle ou totale supérieure ou égale à 10% (à hauteur d'un capital de 30 000€),
incapacité temporaire totale par accident (Indemnités Journalières de 30€ à partir du
8 <sup>ème</sup> jour et jusqu'au 365 <sup>ème</sup> jour suivant l'arrêt), frais de soins (en complément du régime
obligatoire et de la mutuelle et à concurrence de 1524 €) et frais de recherche (à
concurrence 457 €).
Recommandée aux extérieurs d'Airbus
<b>TARIF</b> : 28,00 € Ttc par adhérent
Refuser de souscrire les garanties citées précédemment.
Fait à, le
Signature avec mention « lu et approuvé »

Ref. 960472 12 2009 SGI - ON PEFC 10-31-1493 / Promouvoir la gestion durable de la forêl / pefc-france.org

Garanties souscrites auprès d'AXA France sous le n° 5419004104